



PROCES-VERBAL
Conseil intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Jeudi 22 mai 2025 à 20h00 à l'Aula du Collège DLT à Payerne

No 14

Présidence : M. Philippe Charmoy

Comité de direction :

Présents : MM. Nicolas Schmid, Laurent Cosendai, Matteo Guagenti et Tony Kaeser
Mmes Sophie Quillet, Martine Roux, Brigitte Estoppey et Jocelyne Pfander

Excusée : Mme Valérie Hadorn

Délégation fixe

Présents : Mmes Stéphanie Jan et Monique Picinali
MM. Lionel Bussard, Olivier Cherbuin, Christian Cosendai, Marcel Gut-Lacôte, Nicolas Pilet et Alain Sumi

Excusé : M Yannick Escher

Absent : --

Délégation variable

Présents : Mmes Anaïs Bidiville, Sophie Bigler Buser, Malgorzata Binggeli, Brigitte Dumasdelage, Mireille Gentil, Katia Richard, Emilie Losey, Chams Moughnime, Sophie Oguey, Christel Pahud, Sandra Savary et Evelyne Wolf
MM. Yann Andrey, Rafael Donadello, Christophe Gilliand, Alexandre Godel, Serge Grognoz, Quentin Guisolan, Johann Indermühle, Houcine Louati, Yannick Moser, Valentin Pagani, Etienne Thévoz, François Vessaz et Jean-Claude Villiger

Excusés : Mmes Isabelle Bärtschi et Dominique Gilliand
M. Yves Vodoz

Absents : Mme Carole Marmy
M. Luis De Maria Franco

Suppléant

Présent : --

Secrétaire : Mme Nadège Bulliard

Ouverture

Il est 20 heures 04 lorsque M. Philippe Charmoy, Président, ouvre la séance en saluant les membres du CoDir ainsi que les Conseillères et Conseillers présents.

Les Conseillères et Conseillers ayant signé une liste de présence à l'entrée de la salle, l'appel initial habituel n'a pas lieu d'être. Mmes Isabelle Bärtschi et Dominique Gilliand, ainsi que MM. Yannick Escher et Yves Vodoz sont excusés. Mme Carole Marmy et M. Luis De Maria Franco sont absents.

Le Conseil a été valablement convoqué et le quorum est atteint, M. Charmoy déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, il salue la présence de M. Christian Chevalier, directeur de l'Etablissement primaire de Payerne-Corcelles, M. Philippe Berdoz, directeur de l'Etablissement secondaire de Payerne, et M. Xavier Nicod, directeur de l'établissement primaire de Payerne-Granges, ainsi que les représentants de la presse, qui reflèteront fidèlement les débats.

M. Charmoy demande si les Conseillères et Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation ou sur l'ordre du jour. Il n'y en a pas. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté et sera suivi comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 31 octobre 2024
2. Communications du bureau et courrier reçu
3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal
4. Election du bureau, de la COGES et de la COFIN pour l'année 2025-2026
5. Communications du Comité de direction (CoDir)
6. Préavis No 1/2025 : révision des statuts de l'ASIPE
7. Préavis No 3/2025 : règlement d'organisation du Conseil intercommunal de l'ASIPE
8. Préavis No 4/2025 : comptes 2024 (CoFin)
9. Préavis No 4/2025 : rapport de gestion 2024 (CoGes)
10. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 31 octobre 2024

Le procès-verbal ayant été envoyé, il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf si un membre le demande expressément. Ce n'est pas le cas. M. Charmoy demande s'il y a des remarques ou demandes de correction sur le PV. Ce n'est pas le cas. M. Charmoy passe au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Communications du bureau et courriers reçus

Le Bureau a reçu plusieurs démissions. Tout d'abord de Mme Martha Zulay Rojas Ibarra au mois de septembre dernier, mais cela n'avait pas été communiqué. Elle faisait partie de la délégation variable de Payerne. Ensuite de M. Aurélien Karg qui faisait partie de la délégation variable de la commune de Missy, et pour terminer de M. Daniel Rousseau qui faisait partie de la délégation fixe de la commune de Chevroux.

Le bureau a également reçu de M. Ernest Bucher, une copie du courrier qu'il a adressé à la commune de Payerne datée du 25 février, puis une lettre de rappel datée du 1^{er} avril. En résumé, il y fait part aux autorités Payernoises de son scepticisme concernant le bâtiment scolaire modulaire sur le site de la Promenade, dont le Conseil avait voté le crédit en octobre dernier. Il y relève ses doutes quant à l'emplacement choisi, craint que ce provisoire ne soit durable et critique la dérogation reçue concernant la limite d'implantation. Il regrette surtout un manque d'anticipation et de planification de l'ASIPE, et encourage les autorités exécutives et législatives à concevoir une planification plus quantitative pour les prochaines constructions, notamment au travers de concours. En date du 14 avril dernier, la Municipalité de Payerne a répondu à M. Bucher en l'invitant à une rencontre. Notre Bureau n'a pas été informé de la finalité.

3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal

Afin de remplacer les trois démissionnaires cités ci-dessus, M. Charmoy appelle MM. Etienne Thévoz, Yannick Moser et Marcel Gut Lacôte à venir devant l'assemblée pour se faire assermenter.

M. Etienne Thévoz fait partie de la délégation variable de Missy, M. Yannick Moser de celle de Payerne, et M. Marcel Gut Lacôte fait partie de la délégation fixe de Chevroux.

Les trois nouveaux conseillers sont applaudis par l'assemblée.

4. Election du bureau, de la COGES et de la COFIN pour l'année 2025-2026

Selon le règlement et les statuts, les membres du bureau, à savoir le président, le vice-président, les deux scrutateurs et les deux scrutateurs suppléants doivent être réélus chaque année. Pour la CoFin et la CoGes, un membre doit être changé chaque année.

Le Bureau

M. Charmoy annonce que M. Cherbuin, vice-président, souhaite laisser sa place. Les autres membres du bureau sont candidats à leur propre poste. Les élections seront tacites.

M. Philippe Charmoy est réélu tacitement au poste de Président car il n'y a pas d'autre candidat.

M. Ch. Cosendai propose M. Lionel Bussard de Villarzel pour le poste de vice-président. M. Bussard accepte. Il est élu tacitement.

Les deux scrutateurs, Mme Evelyne Wolf et M. Quentin Guisolan, sont réélus tacitement.

Les deux scrutateurs suppléants, Mme Carole Marmy et M. Serge Grognez, sont également réélus tacitement.

CoGes

Selon le tournoi, c'est M. Quentin Guisolan qui cède sa place cette année. M. Aurélien Karg a démissionné du Conseil. Les deux suppléants, Mme Christel Pahud et M. Jean-Claude Villiger, ont déjà œuvré cette année. M. Charmoy propose de les nommer comme membre. Les cinq membres de la CoGes qui sont proposés sont donc Mme Anaïs Bidiville de Payerne, M. Jean-Claude Villiger de Payerne, Mme Stéphanie Jan de Trey, Mme Christel Pahud de Corcelles et M. Johann Indermühle de Valbroye. Ces personnes acceptent d'être candidat(e)s et il n'y a pas d'autres intéressés. Ils sont élus tacitement.

Les suppléants ayant été nommés à la commission, il faut en maintenant en trouver deux : un venant de Payerne pour garantir la représentativité et un d'une autre commune. M. Godel propose Mme Chams Moughnime de Payerne. Elle accepte et est élue tacitement. Personne d'autre ne se propose, alors M. Charmoy propose M. Etienne Thévoz de Missy. Il accepte et est élu tacitement.

CoFin

Sur proposition de la CoFin, c'est Mme Emilie Losey de Payerne qui cède sa place. Elle est remplacée par Mme Sandra Savary de Payerne, actuellement membre suppléante. Les cinq membres proposés pour la CoFin sont : M. François Vessaz de Corcelles, Mme Dominique Gilliard de Payerne, Mme Sandra Savary de Payerne, Mme Sophie Oguey de Valbroye et Mme Mirelle Gentil de Grandcour. Ces personnes acceptent d'être candidat(e)s et il n'y a pas d'autres intéressés. Ils sont élus tacitement.

M. Yann Andrey de Trey demeure dans sa fonction de suppléant. Il faut maintenant élire un autre suppléant, idéalement issu de la délégation Payernoise. M. Godel propose M. Rafael Donadello de Payerne. Il accepte et est élu tacitement.

M. Cherbuin prend la parole afin d'expliquer son choix : il pense qu'il serait plus équitable que le vice-président soit issu des communes de l'ex-ASIEGE. C'est pour cela qu'il laisse la place.

5. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Schmid annonce que le CoDir a deux communications à faire ce soir.

Tout d'abord, il souhaite revenir sur le courrier de M. Bucher. Il a bien été rencontré. Ça a été l'occasion de lui présenter le plan de développement de l'ASIPE, et de lui expliquer le pourquoi du comment de ce projet modulaire sur la Promenade. L'échange a été constructif. Ils ont également pu discuter des procédures de concours d'architectes, en lui démontrant bien que ce n'est pas efficient pour les constructions scolaires. Il a ensuite reçu un résumé par écrit des points abordés lors de la rencontre.

Ensuite, concernant ce modulaire, les travaux ont déjà commencé il y a un petit moment, mais l'assemblage des modulaires en bois a commencé cette semaine, le chantier est dans les temps. Le bardage bois s'intègre vraiment bien dans le paysage et le CoDir est très content du résultat, en tout cas au niveau visuel. Le bâtiment devrait pouvoir être livré en temps et en heure, pour la rentrée scolaire d'août.

6. Préavis No 1/2025 : révision des statuts de l'ASIPE

Le Président passe la parole à Mme Sophie Bigler Buser qui fait lecture des conclusions de la Commission Technique, et à M. Vessaz qui fait lecture des conclusions de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

M. Schmid souhaite apporter deux éléments. Dans l'intervalle, le CoDir a interpellé la DGAIC en ce qui concerne la légalité de la demande d'augmentation du plafond d'endettement. Si le préavis est accepté ce soir, le courrier de réponse de la DGAIC sera mis en annexe au modèle de préavis qui sera envoyé à toutes les communes. Il lit un paragraphe : « nous avons pris note que les travaux qui nécessitent l'augmentation du plafond d'endettement de l'ASIPE devraient démarrer au plus tôt pendant le 2^{ème} semestre 2026, voire carrément en 2027. Par conséquent, le fait que certaines de vos communes membres ne disposent pas encore d'un plafond d'endettement adapté n'est pas de nature à interdire l'adoption d'une augmentation du plafond de votre association. Rien ne s'oppose donc, du point de vue légal, à ce que votre Conseil intercommunal d'abord, et les Conseils communaux des 9 communes membres ensuite, décident d'ores et déjà une augmentation du plafond d'endettement de l'ASIPE. Les communes devront cependant en tenir compte lorsqu'elles fixeront leur plafond de début de législature dans le courant du 2^{ème} semestre 2026, ce qui sera suffisamment tôt compte tenue de la planification des travaux. »

Par rapport à l'amendement, le Comité de Direction laisse le Conseil intercommunal décider à sa juste appréciation. Il rappelle cependant que le CoDir a annoncé de manière formelle le retrait des projets de préscolaire dans ses futures constructions. Libre au Conseil de l'enlever de manière formelle des statuts.

M. Godel revient sur l'article 25 des statuts. Son but n'est pas de faire un amendement de dernière minute. Il parle de la CoGes et de la CoFin. Chaque année, des gens sortent de ces commissions, les suppléants y rentrent officiellement et d'autres personnes sont nommées suppléants. L'ASIPE a maintenant la taille d'une grosse commune. Il se pose la question s'il ne faudrait pas appliquer les mêmes pratiques que dans les communes, et élire une CoGes et une CoFin pour toute la législature, avec des suppléants qui peuvent remplacer ponctuellement. Cela permettrait d'avoir un travail en continuité. Il demande la position du CoDir sur ce sujet.

M. Schmid dit que comme le CoDir n'a pas pu se positionner, il ne va pas parler au nom de tous. Pour sa part, il l'a pratiqué à Payerne. De toute manière, il y a des changements au gré des démissions, mais il est vrai que cela permet d'avoir une maîtrise dans le fonctionnement, et le suivi de certains points. La réflexion doit avoir lieu, peut être lors de la prochaine révision.

M. Godel ne comprend pas pourquoi ce point est réglé dans les statuts et pas dans le règlement du Conseil Intercommunal. A son sens, il faut sortir cette obligation des statuts pour mettre cette précision dans le règlement du CI.

M. Vessaz siège depuis le début de la législature dans la CoFin et pour lui, il est nécessaire d'avoir de la stabilité au sein de la commission. Un regard neuf peut amener un nouveau point de vue intéressant, mais le renouvellement naturel est amplement suffisant. Il rejoint l'avis de M. Godel.

M. Godel met cela dans le tiroir pour la prochaine révision des statuts et il compte sur les autres Conseillers pour sortir ce point des statuts et le mettre dans le règlement du CI.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques. M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote.

Il propose que le Conseil s'exprime d'abord sur l'amendement de la CoTech. Pour rappel, il s'agit de la modification de l'article 3 en supprimant le préscolaire des buts de l'ASIPE. Le vote est soumis à la double majorité. **L'amendement est accepté à l'unanimité des communes et des membres présents.**

Ensuite, M. Charmoy passe au vote du préavis avec l'amendement. Le vote est soumis à la double majorité.

Le préavis amendé No 1/2025 : révision des statuts de l'ASIPE est accepté à l'unanimité des communes et des membres présents.

M. Ch. Cosendai souhaite que le CoDir explique la suite du programme maintenant que les statuts ont été acceptés par le Conseil.

M. Schmid remercie les Conseillers pour ce vote. L'ASIPE va préparer un modèle de préavis, avec les annexes. Il sera envoyé au greffe de chaque commune associée. Chaque commune va le modifier à sa sauce et le soumettre à son Conseil pour étude et adoption jusqu'à fin 2025. Une fois validé par toutes les communes membres, les statuts seront envoyés en consultation au Conseil d'Etat pour qu'il les ratifie. Lorsque tout cela sera fait, les statuts et le nouveau plafond d'endettement rentreront en vigueur.

7. Préavis No 3/2025 : règlement d'organisation du Conseil intercommunal de l'ASIPE

Le Président passe la parole à M. Serge Grognez qui fait lecture des conclusions de la Commission Technique.

M. Charmoy demande à M. Lunardi de projeter la proposition d'amendement qui a été validée par le CoDir, ci-après en jaune.

Art. 34 – Composition et attribution

¹Toute commission est composée de cinq membres au moins et de deux suppléants, en tenant compte de la représentativité des communes. Cette commission est nommée au moins huit semaines avant la séance du Conseil intercommunal lors de laquelle la commission doit rapporter.

²Sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission toutes les propositions présentées par le CoDir au Conseil intercommunal; ces propositions doivent être formulées par écrit. Elles prennent la forme d'un préavis, qui doit être transmis à la commission concernée au moins six semaines avant la séance du Conseil intercommunal, dont le préavis est à l'ordre du jour. Le CoDir peut, de lui-même ou sur demande d'une commission, se faire représenter dans cette commission, avec voix consultative, par l'un de ses membres ou par un collaborateur.

³Le président du Conseil ne peut donner d'instruction à une commission. Il peut assister aux séances en qualité d'observateur.

La discussion est ouverte.

M. Pagani dit que d'autres articles que le n° 34 avaient été amendés. M. Charmoy acquiesce et dit que les autres amendements avaient été clairement formulés dans le rapport. Ceux ci-dessus ne sont écrit nulle part.

M. Vessaz dit que c'est lui qui a demandé que la notion de temporalité soit ajoutée à ce préavis car ces dernières années, les Conseillers ont toujours été avertis tardivement qu'il y avait un préavis à étudier. Les agendas de chacun étant très remplis, il est difficile de trouver un moment qui convienne à tous dans les délais. Il est content que la CoTec ait suivi son avis et l'amendement tel que proposé par le Bureau et le CoDir lui convient parfaitement.

M. Ch. Cosendai dit que d'imposer un tel délai, c'est mettre une grande pression sur le CoDir pour présenter un préavis aussi tôt avant un CI. Il rappelle que si une commission n'est pas en mesure de rendre un rapport pour un Conseil, la commission peut en avertir le Bureau, et soit le préavis est retiré de l'ordre du jour, soit le Conseil est reporté.

M. Schmid rejoint M. Ch. Cosendai sur le fait que cela représente une pression pour le CoDir. Il demande que si une situation d'urgence se présente et qu'il n'est pas possible de respecter ces 6 semaines de délai, on puisse tout de même travailler en bonne intelligence. Il est effectivement toujours possible de faire des Conseils intercommunaux extraordinaires ou de repousser des séances. Le but du CoDir est de travailler en bonne intelligence, ils ne vont donc pas s'opposer à cet amendement.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques. M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote.

Il propose que le Conseil s'exprime d'abord sur les amendements. Le vote n'est pas soumis à la double majorité.

- Article 10 tel que proposé par la CoTech : **accepté à l'unanimité.**
- Article 34 tel que proposé ci-dessus : **accepté à l'unanimité**
- Article 79 tel que proposé par la CoTech : **accepté à l'unanimité**

Ensuite, M. Charmoy passe au vote du préavis avec l'amendement. Le vote n'est pas soumis à la double majorité.

Le préavis amendé No 3/2025 : règlement d'organisation du Conseil intercommunal de l'ASIPE est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 4/2025 : comptes 2024 (CoFin)

Le Président passe la parole à M. François Vessaz qui fait lecture des conclusions de la CoFin.

La discussion est ouverte. M. Charmoy propose que la commission fasse part de ses vœux pour que le CoDir puisse y répondre. Ensuite nous passerons les comptes rubrique par rubrique. Puis nous passerons à la CoGes et voterons les conclusions à la fin.

M. Vessaz lit les vœux.

Vœu No 1 : Les changements organisationnels (nouvelle organisation, ouverture de module) impliquant des charges salariales supplémentaires de plus de 50'000 CHF doivent se trouver au budget et passer par l'examen du conseil intercommunal.

Réponse du CoDir : M. L. Cosendai répond qu'au plus tard avec le budget 2026, les clés de répartition des charges salariales seront stabilisées et permettrons, sauf cas extraordinaire, de respecter ce vœu.

Vœu No 2 : Le rapport de gestion 2025, ou un examen de la commission de gestion, devrait indiquer les taux d'encadrements effectifs des enfants accueillis.

Réponse du CoDir : Mme Roux dit qu'une évaluation sera faite pour le ratio adulte / enfant, mais sur la base d'une moyenne, car certaines UAPE vont chercher et ramènent des enfants sur plusieurs sites scolaires. Par exemple, le Croc'Bonheur et le Croc'Odile doivent dispatcher les enfants sur deux bâtiments différents. Une personne seule ne peut pas le faire. Dans la mesure du possible, cela sera fait selon la demande de la CoFin, mais avec une moyenne.

Vœu No 3 : *Pour les futurs appels d'offres en matière de transports scolaires, un système tarifaire plus transparent, et plus flexible aux évolutions inévitables des besoins sur une période de cinq années, devrait être exigé.*

Réponse du CoDir : M. Kaeser dit que l'appel d'offre est en préparation. Un groupe de travail a été mis en place. Une attention toute particulière sera portée à la transparence des tarifs.

Vœu no 4 : *Toutes dépenses non prévues supérieure à 50'000 CHF, revêtant les caractéristiques d'un projet, devrait faire l'objet d'un préavis.*

Réponse du CoDir : M. L. Cosendai répond que le CoDir prend note et fera le nécessaire en amont du processus des projets.

M. Charmoy passe maintenant les comptes par rubrique pour que les Conseillers puissent faire leurs remarques et poser leurs questions.

Administration générale : M. Godel demande pourquoi il y a un dépassement dans les jetons de présence du CoDir alors que lorsque le règlement du CoDir avait été revu, il avait été décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation.

M. Schmid répond que le CoDir est payé CHF 40.00 / heure. Il y a eu beaucoup de travail et si M. Godel le souhaite, il est possible de lui fournir tout le détail des heures.

M. Godel n'en doute pas, mais il se pose la question, pourquoi il y a CHF 35'000.00 au budget alors que le CoDir savait qu'il allait beaucoup travailler. Est-ce qu'il y a eu une erreur ou est-ce qu'il y a CHF 16'000.00 d'heures supplémentaires ?

M. Schmid répond que ce ne sont pas des heures supplémentaires. Ce sont des heures réalisées pour des projets qui servent au développement de l'ASIPE et qui répondent à des besoins scolaires. On ne fait pas des séances de complaisances. M. Schmid rejoint M. Godel sur le fait qu'il faudrait que les évaluations soient plus précises, mais on est dans une période d'évolution pour l'ASIPE et il y a plusieurs de projets en même temps. Et peut être que dans deux ans, on sera plus bas car il y aura moins de projets. C'est difficile à prévoir.

M. Ch. Cosendai rebondit sur la question. Il aimerait avoir les comptes par nature pour voir la masse de salaire et l'augmentation que cela représente d'année en année. Il ne sait pas comment est calculé le budget, mais il y a d'énormes différences dans les traitements entre le budget et les comptes. Les comptes par nature permettraient d'avoir un jugement plus pertinent.

M. Schmid dit que cela ne sera pas possible à faire ce soir, mais il serait possible de le faire à l'avenir.

P'tit Bosset : M. Ch. Cosendai demande des explications pour le traitement de direction. On budgète CHF 38'000.00 et on a un salaire de CHF 76'000.00 dans les comptes. C'est le double. Si on prend le total des charges, les comptes 2023 de l'ASIEGE pour le P'tit Bosset était à CHF 450'000.00. Le budget 2024 était à CHF 500'000.00 et on boucle les comptes 2024 avec CHF 653'000.00, pour la même organisation, cela le surprend. Il se pose des questions : où va-t-on ?

M. Schmid dit qu'on a dû adapter des taux d'encadrement et des fonctions pour répondre aux attentes des instances supérieures. Il a fallu également réévaluer l'organisation du P'tit Bosset et adapter les traitements par rapport aux standards de l'ASIPE, ce qui a généré une augmentation.

M. Vessaz dit que c'est clairement un des points que la CoFin a travaillé au chapitre 2 du rapport. Leur démarche a été de prendre les postes avec les excédents de charges les plus élevés par rapport au budget. Les deux premiers postes en question sont l'UAPE Croc'Odile (env. CHF 200'000.00 de plus que le budget) puis Le P'tit Bosset (env. CHF 150'000.00 de plus que le budget). Une partie peut s'expliquer car la CoFin avait demandé lors du budget à ce que des loyers soient comptabilisés dans toutes les UAPE. Cette demande a été adaptée dans les comptes, sans modifier le budget. Cependant, les grosses augmentations se trouvent dans les traitements. La CoFin a posé pas mal de questions pour trouver d'où venaient ces augmentations, et c'est de là que découle les vœux 1 et 2. Les salaires de la Directrice générale des UAPE et du responsable de la formation ont été répartis dans toutes les directions des structures, mais différemment que lors du budget. Avant de modifier la répartition, il faut que cela passe par le budget. Concernant le vœux n°2, la CoFin a été renseignée sur le nombre de places par UAPE selon autorisation et sur les effectifs par module, mais il n'a pas été possible de mettre en lien le personnel avec les modules afin de savoir si le remplissage est efficient ou s'il y a un sur-encadrement. Les traitements ont beaucoup augmenté, mais pas forcément le reste.

M. Ch. Cosendai rebondit sur ce dernier point. Il a constaté qu'en début et fin de journée, auparavant, au fur et à mesure que les enfants partaient, l'encadrement diminuait. Maintenant, les adultes restent jusqu'à la fin. Il y a peut-être quelque chose à optimiser.

M. Schmid dit qu'il faut faire attention à ne pas faire de généralité. Il se peut que cela arrive, mais il faut avoir une vue d'ensemble. A midi, il y a plus de places ouvertes qu'en début ou fin de journée. Lorsque l'on diminue les groupes, on réduit aussi l'encadrement. Mais par exemple, au Croc'Odile et au Croc'Bonheur, comme expliqué

plus haut, les enfants doivent être amené sur plusieurs sites scolaires. Il est nécessaire d'avoir le personnel pour les trajets, donc on laisse certains groupes ouverts même s'il n'y a pas assez d'enfants car les adultes sont là de toute manière. Mme Magne jongle pour rendre les UAPE le plus efficient possible.

M. Godel aimerait revenir sur le vœu de la CoFin : lorsqu'il y a des changements organisationnels, il faut passer d'abord par le budget avant qu'ils ne rentrent en vigueur. Mais il souligne qu'il y a d'autres possibilités, comme de passer par un préavis pour un crédit complémentaire. Pourquoi cela ne s'est pas fait dans ce cas ? Et de ce fait, pourquoi est-ce que la limite de CHF 50'000.00 de dépassement fixée pour le CoDir n'est pas respectée ?

M. Schmid dit que le CoDir aurait effectivement pu demander un crédit complémentaire. L'engagement à l'administration d'une collaboratrice à 60% pour remplacer un 40% avait été annoncé lors d'un Conseil, puis son passage à 80% avait attendu l'année d'après pour être correct avec le budget, mais dans les UAPE, c'est beaucoup plus volatile car on doit s'adapter sans cesse aux besoins du terrain. Le CoDir prend note de la remarque. Il y aura une certaine stabilité maintenant car ça fait un an que Le P'tit Bosset est intégré à l'ASIPE. Le CoDir sera attentif et va essayer d'aller un petit peu plus loin dans cette analyse.

M. Godel encourage le CoDir à demander des crédits complémentaires au budget. Cela le dérange que les limites soient dépassées. Le Conseil est mis devant le fait accompli.

Prévention et santé EPPC : M. Moser dit qu'il y a moins de la moitié du budget qui a été utilisé. Qu'est ce qui avait été budgété et qui n'a pas été réalisé ?

M. Schmid explique que ce sont des budgets qui permettent d'avoir une enveloppe pour mettre en place des actions selon les opportunités. Parfois il y a plus de projets, parfois il y en a moins. Il n'y a pas toujours un planning, ce sont des opportunités qui sont saisies ou pas.

Transports EPPG : M. Pagani a lu les commentaires généraux et il aimerait comprendre comment les tarifs sont définis et comment le transporteur peut augmenter les coûts de tous les bus quand on rajoute un bus.

M. Schmid dit que c'est un long débat qui a eu lieu avec la commission des finances et avec notre prestataire HelvéCie. Il faut comprendre que lorsqu'il y a un bus supplémentaire, le tarif au kilomètre va évoluer par rapport à l'amortissement supplémentaire que ce bus représente pour la société. Contractuellement, c'est ce qui avait été prévu. Donc plus il y a de bus utilisés, plus le prix au kilomètre est haut. Lors du prochain marché public, ce sont des éléments sur lesquels l'ASIPE sera beaucoup plus précise dans l'appel d'offre afin que la facturation soit la plus transparente possible. Un groupe de travail a été mis en place et des contacts ont été pris avec des homologues afin de voir comment fonctionnent les autres communes. C'est un point à améliorer.

M. Vessaz dit que les transports ont un dépassement de quasiment CHF 190'000.00 par rapport au budget. C'est le deuxième point, après les UAPE. C'est un dossier qui a déjà été discuté à plusieurs reprises en séance de la CoFin ou de la CoGes. La réponse reçue du prestataire par rapport à la manière de calculer la valeur du kilomètre est plus que frustrante, c'est pour cela que la CoFin a émis un vœu.

M. Godel a l'impression que l'ASIPE ne maîtrise pas le contrat avec HelvéCie. Qui est d'accord de signer un contrat pareil ? Il est surpris. C'est un sujet dont on a parlé chaque année. Les coûts des transports ne sont pas maîtrisés. Il espère que le Conseil aura un retour de ce qui ressort du groupe de travail, et que l'on ne se retrouvera pas avec une clause fantôme dans le prochain appel d'offre.

Camp scolaires EPPC : M. Godel demande ce que concerne la différence entre les comptes et le budget dans la rubrique des camps scolaires. Est-ce que les coûts ont été mal estimés au budget ?

M. Schmid dit que des directives sont en train d'être mise en place pour unifier les prestations et avoir un document de référence. Concernant les dépassements, il y a des causes assez simples, par exemple pour les camps de ski, des bus doivent amener les enfants où il y a de la neige, etc... Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il est important de maintenir ces camps, mais en y mettant une ligne commune qui permet à chacun de savoir comment faire les choses. M. Schmid n'a pas en tête les explications pour chaque poste, mais il attire l'attention sur le fait qu'il y a aussi plus de revenus. Il est difficile de tout anticiper, chaque camp a des spécificités, il faut trouver un équilibre.

Il n'y a pas de question sur le bilan, ni sur les annexes. Il n'y a pas d'autres remarques. M. Charmoy ferme la discussion. Pour rappel, les conclusions seront votées après le traitement du point 9.

9. Préavis No 4/2025 : rapport de gestion 2024 (CoGes)

Le Président passe la parole à M. Johann Indermühle qui fait lecture des vœux de la CoGes.

Vœu 1/25 : Améliorer le suivi des commissions dans leur agenda, avec une annonce plus réactive des changements de conseiller en commission. Mieux anticiper et communiquer les dates et délais importants afin de permettre une organisation optimale et un temps suffisant pour la rédaction de rapports de qualité.

Réponse du CoDir : M. Schmid dit que L'ASIPE essaie d'être le plus réactif possible, mais on est aussi dépendant des Bureaux des Conseils qui doivent transmettre les informations.

Vœu 2/25 : *Mettre en place un canevas (créé par l'ASIPE) destiné aux différentes directions des UAPE afin de standardiser le rapport et uniformiser les informations pour qu'elles soient axées davantage sur la gestion et moins sur les activités.*

Réponse du CoDir : M. Schmid dit qu'un canevas sera mis en place pour 2025.

Vœu 3/25 : *La CoGes souhaite recevoir ce tableau récapitulatif de manière régulière et que les préavis clôturés soient communiqués au fur et à mesure.*

Réponse du CoDir : M. Schmid dit qu'à l'époque, il y avait moins de préavis. Il faut que le CoDir prenne l'habitude d'informer clairement à la fin des préavis via une communication officielle.

Vœu 4/25 : *La CoGes souhaiterait que le CoDir accorde davantage d'importance sur l'exactitude des futurs préavis, y compris ceux soumis en urgence, et qu'il n'hésite pas à solliciter davantage de conseils, notamment en lien avec le côté technique si nécessaire, afin d'éviter de revenir avec une demande de crédit supplémentaire en raison d'un oubli d'un poste important lors de la première demande.*

Réponse du CoDir : M. L. Cosendai dit que c'est noté et cela sera fait dès le budget 2026.

Vœu 5/25 : *La CoGes souhaiterait qu'un retour soit fait dans le Rapport de gestion 2026 sur l'efficacité des nouvelles procédures mises en place durant l'année 2025.*

Réponse du CoDir : Mme Roux dit que cela sera fait.

Vœu 6/25 : *Que l'ASIPE mène une réflexion sérieuse sur la nécessité d'ouvrir un poste de coordinatrice à l'intégration qui jouerait un rôle clé pour accompagner l'accueil et le suivi d'enfants à besoins particuliers*

Réponse du CoDir : Mme Pfander dit qu'un projet sera présenté pour le budget 2026.

Vœu 7/25 : *La CoGes souhaiterait que l'ASIPE sollicite la DGEO pour demander un rapport de la part des directions d'établissements scolaires (EPPG, EPPC, ESPE) portant sur plusieurs aspects du climat scolaire (violence, victimisation des élèves, créativité des sanctions, mise en place de mesures plus participatives impliquant les élèves).*

Vœu 8/25 : *Que le CoDir fasse un retour concret de ces rapports au Conseil intercommunal afin que celui-ci puisse mieux comprendre les dynamiques propres à chaque établissement, identifier les bonnes pratiques ainsi que les actions concrètes en matière de prévention et d'inclusion.*

Réponse du CoDir : M. Schmid dit que l'ASIPE en prend note. La DGEO et les différents établissements seront contactés pour faire le rapport demandé. Les parents membres de l'assemblée du Conseil d'Etablissement avaient demandé un rapport similaire sur la violence et la victimisation. Les informations avaient été demandées aux établissements, mais l'ASIPE n'a pas eu de retour pour l'instant. Cette démarche est faite de manière constructive et le but est vraiment d'améliorer le climat pour les élèves.

Vœu 9/25 : *Qu'une enquête de satisfaction soit faite, concernant la Détente, auprès des élèves et des parents et qu'une communication soit mise en place avec le prestataire pour que les repas correspondent aux attentes et besoins.*

Réponse du CoDir : Mme Roux dit qu'un rendez-vous est déjà pris avec la direction du SEMO, de l'ASIPE et une représentation du CoDir. Il aura lieu courant juin. Entre septembre et novembre, une enquête de satisfaction sera distribuée aux élèves.

M. Godel revient sur le vœu n° 5/25 «...un retour soit fait dans le Rapport de gestion 2026... », ne s'agirait-il pas du rapport 2025 plutôt ? C'est correct.

M. Charmoy propose de parcourir le rapport de gestion en passant les rubriques les unes après les autres.

Bâtiments : M. Godel revient sur le pavillon des Rammes. Ce bâtiment a bien vécu, la qualité pour y accueillir des enfants est franchement mauvaise : les stores ne se baissent plus, les fenêtres laissent passer l'air, il fait 16 degrés dans les classes et les maitresses installent des chauffages électriques. Il demande au CoDir et à la commune de Payerne, qui est propriétaire du bâtiment, de se positionner. La cour d'école ne convient pas pour 15 classes. La cour d'école de l'autre côté de la Broye, celle du nouveau collège, a des paniers de basket, il est possible de jouer au ballon, etc... Ce n'est pas possible de laisser des enfants à 100m les uns des autres avec une telle différence d'accueil. N'est-il pas possible de différer les périodes de récréation pour que tout le monde puisse profiter d'une jolie cour d'école ? Il est urgent de faire quelque chose. M. Godel attend un retour lors d'un prochain Conseil.

M. Schmid répond que dans le nouveau plafond d'endettement qui vient d'être accepté, il n'y a aucun projet pour le Pavillon des Rammes. Ces 15 classes (9 dans les modulaires et 6 dans le pavillon) font partie du puzzle qui fait beaucoup réfléchir pour savoir comment on va faire pour répondre aux augmentations d'effectif et remplacer les bâtiments qui sont provisoires, ou à la limite de la vétusté. Il faudra peut-être un jour voter un plafond d'endettement pour démolir les vieux bâtiments, trouver une solution pour héberger ces 15 classes

provisoirement et reconstruire du neuf pour pouvoir offrir des prestations correctes. Concernant les aménagements pour offrir à ces enfants du temps dans l'autre cour d'école, les établissements et l'ASIPE vont devoir faire preuve de créativité, car décaler les horaires paraît compliqué pour après limiter les impacts sur les horaires des transports et des UAPE. M. Schmid lance une idée à chaud, on pourrait imaginer qu'une semaine sur deux, les élèves permutent. Il faut voir ce qui est possible de mettre en place. Tous ensemble, on va essayer de trouver des solutions. M. Schmid invite M. Godel à relayé l'information auprès des établissements avec les autres parents qui pourraient être en accord avec ses propos.

M. Godel entend cette réponse et est tout à fait d'accord. Plusieurs fois, la communication entre l'ASIPE et la Direction des écoles a été demandée. Il est facile de dire que les parents doivent aller à la Direction des écoles. Il demande que l'ASIPE soutienne sa demande auprès de l'établissement scolaire.

M. Schmid dit que son message a été entendu par tous les partis.

Parascolaire : M. Godel souhaite revenir sur un vœu de l'année dernière au sujet du Croc'Bonheur. La CoGes avait visité cette UAPE et le constat était désolant. (pour rappel : *Analyse rapide de la situation du Croc'Bonheur et éventuelle conciliation entre l'ASIPE et la Fondation des Logements Protégés de la Broye. Proposition rapide avec solutions intermédiaires améliorant la situation et la sécurité des enfants ainsi que du personnel.*) On leur avait promis que cela allait changer rapidement, que le CoDir allait rencontrer la Fondation, que l'on allait faire de la médiation. Il constate que le bail à loyer est renouvelable de 5 ans en 5 ans, et qu'il couvre la période de 2025 à 2030. Si on est pas bien dans des locaux, pourquoi ne pas résilier ce bail avant que cela reparte pour 5 ans ? Il aimerait un retour précis de la situation actuelle, est-ce qu'il y a eu des améliorations ? En tant que locataire, l'ASIPE a des droits. Est-ce les enfants doivent toujours sortir par le parking et se mettre dans la circulation pour venir à DLT, ou est-ce qu'ils peuvent passer par le portail et être en sécurité ?

M. Schmid dit que les enfants passent par le trafic, mais grâce aux équipes, ils sont en sécurité. La commune est en train de voir pour mettre une patrouilleuse sur le passage à piéton de DLT. Sur la question de la collaboration avec la Fondation des Logements Protégés de la Broye, les dernières discussions vont vers une volonté de leur part de récupérer les locaux. Le plus compliqué maintenant, c'est de retrouver des locaux pour accueillir le Croc'Bonheur. Une solution transitoire sur DLT sera proposée avec le budget, en attendant la future extension, avec des classes et l'UAPE.

M. Godel revient sur le point précédent pour avoir une précision : est-il bien vrai que l'on met des enfants dans la circulation car on a plus le droit d'ouvrir le portail qui se trouve en face de DLT à cause du bruit ?

Mme Roux lui répond que les enfants ne sortent pas du bâtiment par la sortie qui est dans la salle des enfants pour traverser le jardin. Ils traversent un couloir qui est dans le bâtiment, puis sortent dans le jardin à l'extrémité du côté de DLT pour aller sur le trottoir. Il y a déjà une amélioration par rapport à l'année dernière.

M. Charmoy demande s'il y a des remarques ou question d'ordre général. Il n'y en a pas, M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote, qui n'est pas soumis à la double majorité.

Le préavis No 4/2025 : comptes 2024 et rapport de gestion 2024 est accepté à la majorité. Il y a une abstention.

10. Divers et propositions individuelles

M. Godel souhaite connaître l'avancée dans l'installation des ANF. Le préavis date d'il y a plus de deux ans, et le CoDir avait dit que tout serait installé à la fin 2024. Est-ce que tout est installé ? Si ce n'est pas le cas, combien en reste-t-il et pourquoi ? Est-ce qu'on ne serait pas en train de jouer avec la garantie des produits ?

M. Schmid dit qu'il en reste quelques-uns à installer. Dans les classes où il y avait un réel besoin et une urgence, c'est terminé. Au Château par exemple, les monuments historiques ont tout stoppé pour faire des sondages où les tableaux vont être posés. Il ne sait pas exactement le nombre qu'il reste à installer, ni dans quel endroit ils doivent être installés, mais très probablement qu'il n'y a pas d'ANF dans la classe de l'enfant de M. Godel aux Pavillon des Rammes.

M. Godel dit que l'on peut prendre ce sujet sur le ton de la rigolade, car on peut rire du fait d'avoir acheté du matériel il y a 3 ans sans l'avoir encore posé. Dans son souvenir, les ANF du Château sont sur pieds et sur roulettes. M. Godel aimerait un état des lieux lors du prochain Conseil.

M. Schmid dit qu'il prend note et qu'une communication sera faite lors du prochain Conseil. Il précise qu'au Château, il y a des demi-étages où il n'est pas possible d'avoir des ANF sur roulettes.

M. Vessaz aimerait savoir à quoi en sont les procédures pour la construction de l'école à Corcelles.

M. L. Cosendai dit que cela fait 6 mois que le dossier est en arrêt car tant que l'on a pas une décision formelle du Conseil d'Etat sur le plan d'affectation et sur la levée d'opposition, on ne peut pas avancer. Le canton a transmis ses observations sur le projet il y a une dizaine de jours, et des adaptations sont en cours par le bureau d'urbanisme. Il a fallu refaire des nouveaux plans, les signer, et ils ont été envoyés la semaine dernière au Canton pour signature par la Cheffe du Département. À la signature, la levée d'opposition sera communiquée à

l'opposant, et il aura un droit de recours jusqu'à fin juin. A voir si l'opposant fait recours. Pour le moment, on ne sait pas.

Mme Dumasdelage demande qu'est-ce qu'il adviendra de l'ancienne école professionnelle quand ils auront construit leur nouveau bâtiment ?

M. Schmid répond que le bâtiment reviendra à la commune de Payerne. Il pourrait être utilisable en l'état mais les salles sont trop petites, le bâtiment est vieux et n'est pas accessible aux transports scolaires. Il y a des discussions en cours, mais il faut bien réfléchir pour éviter de se retrouver dans la même situation qu'au Pavillon des Rammes. Pour le moment rien n'est certain.

M. Moser se demande s'il ne serait pas possible de voter les conclusions des finances et de la gestion séparément ?

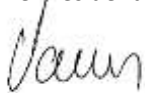
M. Schmid dit que dans la théorie pure, les conclusions de la CoGes ne sont pas à accepter. Ils émettent juste des vœux. Par contre, les comptes doivent être acceptés.

M. Berdoz prend la parole au nom des trois Directeurs d'établissement pour émettre une invitation aux Conseillères et Conseillers à venir voir ce qui se passe de nos jours dans les écoles, rencontrer des enseignants. Il termine par remercier le Conseil pour le travail effectué.

Plus personne ne souhaite prendre la parole. M. Charmoy annonce que la prochaine séance aura lieu le 18.09.2025 et ferme la discussion. Il souhaite une belle soirée à tous.

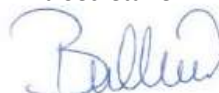
La séance est levée à 22h15.

Le Président:



Philippe Charmoy

La Secrétaire :



Nadège Bulliard